Nations Unies S/PV.5002



Conseil de sécurité

Cinquante-neuvième année

Provisoire

5002e séance

Mardi 13 juillet 2004, à 10 heures
New York

Président :	M. Motoc	(Roumanie)
Membres :	Algérie	M. Baali
	Allemagne	M. Pleuger
	Angola	M. Gaspar Martins
	Bénin	M. Adechi
	Brésil	M. Sardenberg
	Chili	M. Muñoz
	Chine	M. Zhang Yishan
	Espagne	M. Oyarzún
	États-Unis d'Amérique	M. Danforth
	Fédération de Russie	M. Konuzin
	France	M. de La Sablière
	Pakistan	M. Akram
	Philippines	M. Baja
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Thomson

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

04-42279 (F)

La séance est ouverte à 10 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables, et en l'absence d'objection, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire, M. Terje Roed-Larsen, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général.

Il en est ainsi décidé.

J'invite M. Roed-Larsen à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra un exposé de M. Terje Roed-Larsen, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général. Je lui donne maintenant la parole.

M. Roed-Larsen (*parle en anglais*) : Le lundi 28 juin, Ruth Zahavi, se tenait sur le trottoir ensoleillé en face du jardin d'enfants où son fils Afik se rendait tous les jours. En une fraction de seconde, alors que Ruth attendait avec son petit garçon de traverser la rue, Afik, trois ans et demi, a été atteint aux jambes par des éclats de roquette Qassam, tirée par des Palestiniens armés depuis la bande de Gaza. Afik a saigné à mort devant sa mère et perdu connaissance avant qu'une ambulance n'ait pu parvenir jusqu'à lui. Il est décédé peu de temps après.

Mordechai Yosepov, âgé de 49 ans, était assis sur un banc devant le jardin d'enfants dans le quartier calme de Sderot lorsqu'il a été tué par des fragments du même missile Qassam. La mère d'Ofik, Ruth, a survécu et devra à présent vivre avec cette tragédie. Aucune des paroles que nous pourrons prononcer aujourd'hui ne pourra soulager ni même amoindrir la peine que ce terrible moment du 28 juin lui a infligée pour le restant de ses jours.

Une semaine plus tard, le mardi 6 juillet, Khaled Saleh, professeur d'ingénierie à l'université, ainsi que son fils Mohammed âgé de 16 ans se trouvaient en sécurité dans leur appartement dans le camp de réfugiés Beit-Ilma, à Naplouse. Des tirs ont éclaté entre les soldats israéliens et deux militants palestiniens qu'ils essayaient d'arrêter. À trois heures du matin, les forces de défense israéliennes (FDI) ont ordonné aux habitants d'évacuer l'immeuble. Khaled s'est dirigé vers la fenêtre et a crié que sa porte était bloquée, qu'il était professeur d'université et qu'il y avait des enfants dans l'immeuble. Il a reçu une balle dans la poitrine.

Un peu plus tard, son fils Mohammed a également reçu une balle. Ils sont tous les deux morts d'une hémorragie devant le reste de leur famille, les soldats israéliens refusant de laisser entrer une équipe médicale dans le bâtiment. Les FDI ont par la suite déclaré qu'il avait été impossible de laisser entrer les médecins à cause des échanges de tirs.

Telle est la réalité horrible et navrante du conflit qui oppose les Palestiniens aux Israéliens. Ofik, Ruth, Mordechai, Khaled et Mohammed ne sont pas des cas exceptionnels dans cette tragédie actuelle. Depuis notre dernier exposé devant le Conseil de sécurité, la violence n'a pas cessé sur le terrain. Elle a coûté la vie à 61 Palestiniens et à sept Israéliens et a causé des blessures à plus de 580 Palestiniens et à 71 Israéliens.

À moins que les deux parties n'agissent immédiatement pour mettre un terme à ce terrible bain de sang et régler leurs différends autour de la table de négociation, je crains que d'ici notre prochain exposé devant le Conseil, d'autres personnes encore – qui sont probablement aujourd'hui en train de traverser des rues israéliennes ou chez eux dans des villes palestiniennes – ne perdent la vie.

Depuis septembre 2000, 3 499 Palestiniens et 949 Israéliens ont été tués. Plus de 34 300 Palestiniens et 6 000 Israéliens ont été blessés des suites des actes sanguinaires quotidiens.

La liste quotidienne des actes violents est douloureusement longue.

Le 27 juin, les militants des brigades du Hamas et d'Al-Aqsa ont fait exploser des engins explosifs dans

un tunnel qu'ils avaient creusé en dessous d'un poste militaire dans la colonie de peuplement de Gush Katif, dans le sud de la bande de Gaza, tuant un soldat israélien et en blessant cinq. En guise de représailles, Israël a mené des frappes aériennes contre des cibles dans la ville de Gaza et a touché un bureau de presse affilié au Hamas dans un bâtiment de six étages ainsi qu'une forge. Israël a également entamé une opération bulldozer autour du poste où le soldat avait été tué et a démoli des maisons palestiniennes et détruit des champs et des récoltes. Le bouclage total a été déclaré à tous les carrefours et à tous les points de contrôle dans la bande de Gaza.

En réaction au meurtre d'Ofik et de Mordechai à Sderot et aux blessures infligées à 9 autres Israéliens, Israël a lancé trois missiles sur des cibles dans la ville de Gaza et aux alentours, qui ont touché des forges. Israël a également lancé une grande opération dans le nord de la bande de Gaza, près de Beit Hanoun, tôt dans la matinée du 29 juin, et a encerclé la ville à l'aide de chars et de bulldozers et a détruit un certain nombre de maisons palestiniennes afin d'empêcher des militants palestiniens de lancer des missiles Qassam sur Israël. Dans cette opération, au moins 20 Palestiniens ont été tués à ce jour. Rien que le 8 juillet, 10 d'entre eux ont été tués et 20 au moins ont été blessés. Alors que les soldats israéliens continuaient de déraciner des arbres et de détruire des installations dans la région et qu'ils avançaient sur Beit Hanoun, plus de 1 000 dounams de champs ont été détruits dans cette opération, bien que l'étendue des dégâts soit encore inconnue. Jusqu'à ce jour, Beit Hanoun est toujours isolée et les opérations se poursuivent.

Le 8 juillet, cinq soldats israéliens, dont deux officiers du grade de colonel, ont été blessés dans la bande de Gaza lorsque des Palestiniens ont tiré un missile antichar et ont fait exploser une bombe d'accotement près de leur jeep.

Les incursions israéliennes et les campagnes d'arrestation se sont également poursuivies ces trois dernières semaines et ont abouti à une opération à grande échelle des forces de défense israéliennes dans la vieille ville de Naplouse et dans le camp de réfugiés de Balata proche de la vieille ville entre le 23 et le 27 juin. Un couvre-feu a été imposé et maintenu trois jours de suite. Au total, 10 Palestiniens ont été tués durant cette opération, dont les commandants des branches militaires locales du Fatah, de la Jihad islamique et du Hamas. Une deuxième grande opération d'arrestation a eu lieu à Naplouse, le 6 juillet, et a coûté la vie à quatre Palestiniens et un soldat israélien. Une salve de tirs a détoné alors que des soldats des FDI essayaient d'arrêter le commandant du Front populaire de libération de la Palestine (FPLP) à Naplouse et son commandant adjoint. Les soldats ont utilisé un missile et se sont lancés dans un échange de tirs intensif dans cette zone à forte densité de population, tuant non seulement deux militants, mais également Khaled Saleh et son fils Mohammed âgé de 16 ans.

En dehors de ces opérations, le 29 juin, un Israélien a été tué dans son camion des suites d'une attaque armée dans le nord de la Cisjordanie. Le 4 juillet, un deuxième Israélien a été abattu et sa femme blessée suite à une attaque armée alors qu'ils se trouvaient dans leur voiture près du village de Yabad, dans le nord de la Cisjordanie, attaque revendiquée par les brigades d'Al-Aqsa affiliées au Fatah.

Ensuite, le 11 juillet, pour la première fois depuis quatre mois, des obus ont touché Tel-Aviv à l'heure de pointe le matin, tuant une femme et blessant 30 Israéliens, dont cinq grièvement. Les brigades d'Al-Aqsa ont à nouveau revendiqué l'attaque, déclarant qu'ils avaient agi en représailles de l'assassinat de deux de leurs commandants ainsi que d'autres Palestiniens lors d'incursions israéliennes en Cisjordanie et dans la bande de Gaza.

Presque en même temps, quatre Palestiniens ont été tués dans la bande de Gaza alors qu'une voiture explosait près de la colonie de peuplement de Netzarim, au centre de la bande de Gaza. Des sources palestiniennes ont prétendu qu'un engin explosif placé par les soldats israéliens était à l'origine de l'explosion. Les FDI ont prétendu que l'incident avait probablement été causé par une bombe transportée dans une voiture par des militants palestiniens. Le 10 juillet également, une jeune fille de 15 ans sur laquelle des soldats de la FDI à Rafah avaient tiré plusieurs jours auparavant a succombé à ses blessures.

Tel est le terrible bilan de sang et de larmes que nous avons dressé depuis le dernier exposé de M. Prendergast devant le Conseil, il y a trois semaines seulement.

Les démolitions de maisons se sont poursuivies tout au long de la période considérée. Le 28 juin, en fin de journée, des soldats des FDI ont détruit neuf maisons et deux immeubles de cinq étages dans le

camp de réfugiés Khan Yunis, ainsi que deux magasins dans la ville d'Idhna, près d'Hébron. Le 30 juin, 12 maisons ont été démolies à Khan Yunis, dans la bande de Gaza. Le 2 juillet, six autres maisons ont été démolies à Rafah; le 4 juillet, deux maisons ont été démolies – une dans la bande de Gaza et une autre en Cisjordanie –, et le 5 juillet, cinq maisons ont été démolies à Ramadin, à Hébron. Au moins 20 maisons auraient été démolies dans la région de Khan Yunis le 7 juillet et 26 autres maisons auraient été démolies lors d'une nouvelle opération bulldozer à Khan Younis, le 11 juillet, ce qui amène le nombre total de maisons démolies à pratiquement 90 pour ces trois dernières semaines. En plus, lors des dernières démolitions à Khan Younis, un homme de plus 70 ans dans une chaise roulante est mort écrasé car il n'a pu s'échapper de sa maison à temps.

Les bouclages continuent d'avoir un impact sur la vie de centaines de milliers de Palestiniens. Malgré les paroles de bonne résolution, les restrictions imposées à la liberté de circulation restent en vigueur. Ce n'est qu'à de rares occasions que certaines restrictions ont été partiellement levées, comme par exemple la circulation entre Tulkarem et les gouvernorats voisins de Naplouse, Ramallah et Qalqiliya, grâce à la réouverture du point d'accès à Anabta la première semaine de juillet. Un certain nombre de postes de contrôle importants ont toutefois été provisoirement bouclés, limitant le trafic palestinien entre les villages et les villes et vers Jérusalem. Dans le contexte de l'opération israélienne autour de Beit Hanoun, le point de contrôle de Abou Houli a été complètement fermé le 30 juin ainsi que les 1er et 2 juillet. Les déplacements des Palestiniens dans la bande de Gaza ont été sérieusement entravés par cette opération, qui a littéralement rendu impossible tout accès à Beit Hanoun.

Le couvre-feu a été imposé non seulement à Naplouse, où il a duré trois jours durant la grande opération qui a été conduite du 23 au 27 juin, mais également à Jéricho, à Hébron, à Kfar Deek dans la zone de Salfit, à Kafr Malik près de Ramallah, à Ramallah Yamoun dans le district de Djénine, à Deir Ghassana ainsi qu'à Beit Rima dans Ramallah. Le 27 juin, les Forces de défense israéliennes ont également imposé un couvre-feu sur la ville de Yamoun, située près de Djénine, et ont fouillé les habitations en utilisant des chiens policiers. Des explosifs et des gaz ont été utilisés pour, selon des sources palestiniennes, détruire et polluer plusieurs puits d'eau dans la ville. L'opération s'est poursuivie jusqu'au 28 juin. De nouveaux couvre-feux ont aussi été imposés à Naplouse, à Huwwara et à Beit Sira près de Ramallah, le 30 juin. À Beit Sira, le couvre-feu s'est poursuivi pendant trois jours et demi jusqu'au 4 juillet. Le 30 juin, les deux principaux points de contrôle de Kalandia et d'Al-Ram ont été fermés, empêchant l'accès à Jérusalem depuis la Cisjordanie. D'autres couvre-feux ont été imposés à Al-Khadr, à Jéricho, à As-Saf et à Wadi Ma'ali à Bethléem, ainsi qu'à Kfar Laqif à Qalqiliya le 3 juillet.

Ces événements troublants traduisent l'absence de progrès du processus politique. Je n'ai eu de cesse de mettre en garde les deux parties contre l'illusion qu'une solution militaire au conflit est possible. Ces événements, et ceux des trois dernières années, viennent à l'appui du large consensus international selon lequel seul un règlement politique peut mettre un terme aux effusions de sang et permettre aux Palestiniens et aux Israéliens de mener à nouveau une vie normale. C'est pourquoi la communauté internationale a mis au point la Feuille de route pour la paix que le Conseil a adoptée par sa résolution 1515 (2003), demandant aux parties de la mettre en œuvre.

Malheureusement, les deux parties ont choisi d'ignorer cet appel. La situation rappelle les paroles de l'historienne Barbara Tuchman, qui a un jour déclaré qu'un phénomène récurrent que l'on pouvait constater dans l'histoire, peu importe le lieu ou la période, était que de nombreux gouvernements menaient des politiques contraires à leurs propres intérêts.

L'Autorité palestinienne, en dépit des promesses solennelles de ses dirigeants, n'a fait aucun progrès concernant son obligation primordiale d'agir immédiatement sur le terrain pour mettre un terme à la violence, combattre la terreur et procéder à sa propre réforme et restructuration. Le Gouvernement israélien n'a, lui non plus, fait aucun progrès concernant son obligation fondamentale de démanteler immédiatement les colonies de peuplement construites depuis mars 2001 et de prendre des mesures pour geler complètement les activités d'implantation.

Les progrès concernant la mise en œuvre de la réforme, côté palestinien, continuent d'être lents et cette situation ne s'explique que par le manque de volonté politique de progresser dans cette voie. L'Autorité palestinienne a décidé de tenir des élections

locales dès l'automne prochain. Cet engagement en faveur de la tenue d'élections locales est un pas vers la création d'institutions locales plus démocratiques, et ce faisant, il devrait être encouragé. Toutefois, l'Autorité n'a toujours pas répondu aux appels répétés de la communauté internationale pour qu'elle réforme son cadre électoral institutionnel afin de respecter les normes internationales minimales. Elle a mis en place un organe partisan pour superviser les élections locales au lieu de la Commission électorale centrale existante. La Commission, qui devrait préparer et superviser l'inscription des électeurs, est menacée par le fait que l'Autorité a l'intention de lancer un processus d'inscription parallèle sans le contrôle impartial nécessaire. Comme les envoyés du Quatuor l'ont indiqué au Premier Ministre Qoreï, la semaine dernière, la communauté internationale est disposée à soutenir des élections bien préparées. Mais la communauté internationale continue de tenir fermement au fait que les normes internationales minimales doivent être respectées s'agissant de la préparation et de la conduite de ces élections.

Les domaines où la réforme connaît le plus de réussite sont ceux des finances et de l'administration publique. Des progrès réguliers ont été enregistrés en matière de réforme des finances, les salaires des membres des services de sécurité étant, depuis mars 2004, désormais versés sur des comptes bancaires plutôt que payés en personne. Ceci est largement à mettre au crédit du Premier Ministre Qoreï et du Ministre des finances Fayad, qui ont travaillé dans des conditions extrêmement défavorables. Certains progrès ont également été enregistrés s'agissant de la réforme de l'administration locale et de la restructuration du ministère de l'économie nationale, même si les ingérences politiques de haut niveau concernant les nominations au sein du ministère continuent de contrevenir à la Loi fondamentale. En outre, peu de progrès ont été enregistrés dans le domaine important de la réforme judiciaire.

En ce qui concerne la réforme cruciale de la sécurité, le Président de l'Autorité palestinienne n'a accordé qu'un appui nominal et limité aux efforts très louables de l'Égypte en vue de réformer les services de sécurité palestiniens bien mal en point, conformément à la Feuille de route. Ces efforts recueillent le plein appui du Quatuor et de la communauté internationale et constituent la meilleure chance, et probablement la dernière, de sauver ce qui reste des capacités de sécurité palestiniennes. Ces efforts sont indispensables pour mettre fin au chaos qui s'installe de jour en jour dans les zones palestiniennes, pour rétablir l'ordre public et, surtout, pour que l'Autorité palestinienne redevienne un partenaire pleinement crédible aux yeux de la communauté internationale.

Tous ceux qui aspirent à la paix ont déjà et à plusieurs reprises, en public comme en privé, lancé un appel au Président Arafat pour qu'il prenne immédiatement des mesures en vue de restaurer cette crédibilité mise à mal. Le Quatuor tout comme les partenaires arabes pour la paix travaillent activement à ce que les réformes nécessaires soient entreprises. Les éléments indispensables de la réforme sont clairs pour tout le monde : la consolidation de l'ensemble des services de sécurité en trois organes principaux, le rajeunissement de leurs équipes dirigeantes et le fait qu'elles soient placées sous l'autorité d'un ministère de l'intérieur efficace rendant compte à un Premier Ministre ayant véritablement le pouvoir. Le Premier Ministre palestinien et son Cabinet doivent disposer de l'autorité leur permettant d'opérer les changements nécessaires et de mener à bien les fonctions exécutives qui leur sont conférées aux termes de la Loi fondamentale palestinienne. Ils doivent avoir le pouvoir non seulement de prendre des décisions mais aussi de les mettre en œuvre. Malheureusement, il n'y a pour l'heure aucun signe laissant entrevoir qu'une quelconque de ces mesures est mise en œuvre.

Dans ce contexte, nous ne pouvons que constater que le dirigeant palestinien demeure confiné dans son quartier général de Ramallah dans des conditions difficiles, aux termes de ce qui constitue une assignation à résidence *de facto*. Cependant, cela ne peut servir d'excuse à la passivité et à l'inaction. Des mesures résolues, fermes et durables, en particulier s'agissant de la réforme de la sécurité, devrait entraîner un engagement international plus vigoureux en faveur du processus et créer un environnement propice à une direction plus audacieuse, conformément aux dispositions de la Feuille de route et de l'initiative égyptienne.

Malheureusement, il n'y a pour l'heure aucun signe d'une avancée constructive, loin de là. Malgré les bonnes intentions du Premier Ministre, la paralysie de l'Autorité palestinienne est devenue tout à fait évidente et la détérioration de l'ordre public dans les zones palestiniennes ne fait que s'aggraver. Les heurts et les confrontations entre les différentes branches des forces

de sécurité palestiniennes sont désormais la norme dans la bande de Gaza, où l'autorité juridique de l'Autorité palestinienne recule rapidement devant la puissance croissante des armes, de l'argent et des actes d'intimidation. L'anarchie et la criminalité organisée sont désormais chose courante à Naplouse, où le maire a démissionné, il y a déjà quelques mois, en signe de protestation contre le manque d'appui de l'Autorité palestinienne aux autorités légales. Le sentiment que l'Autorité palestinienne renonce à ses responsabilités a conduit de nombreux résidents de Rafah à prendre les choses en main, allant même pour certains à établir des points de contrôle privés, empêchant ainsi les représentants de l'Autorité palestinienne de passer en Égypte ou d'entrer à Rafah. Jéricho est en fait en train de devenir la seule ville palestinienne à avoir une police opérationnelle. Cet effondrement de l'autorité ne saurait être uniquement attribué aux incursions et aux opérations menées par Israël dans les villes palestiniennes. L'Autorité palestinienne est véritablement en perdition et risque vraiment de s'effondrer.

Le fait qu'Israël ne respecte pas ses obligations au regard de la question délicate des colonies de peuplement est une source de frustration tout aussi grande. La question du territoire est au cœur du conflit. La Commission Mitchell a déjà établi que l'expansion des colonies était le facteur le plus important sapant la confiance des Palestiniens dans le processus de paix et entraînant son effondrement. Les auteurs de la Feuille de route ont pris soin de demander à Israël un démantèlement immédiat de tous les avant-postes établis depuis mars 2001 afin d'envoyer un message positif et clair aux Palestiniens indiquant un changement d'orientation. Un gel complet et global des activités de peuplement devait se mettre en place au fur et à mesure de l'amélioration de la situation en matière de sécurité mais cela ne s'est pas fait.

Selon un rapport du groupe de surveillance des implantations, La paix maintenant, il y a actuellement 124 avant-postes sur le terrain. Selon ce rapport, ces avant-postes voient l'augmentation constante du nombre de caravanes, d'installations et d'habitants. Les infrastructures des implantations et des avant-postes connaissent également un élargissement et une amélioration rapides. La mise en place d'infrastructures et de structures permanentes se poursuit dans les avant-postes bien que le gouvernement ait récemment annoncé son intention de démanteler un certain nombre d'avant-postes. Ces derniers mois, seuls trois avant-postes ont été démantelés.

Il n'y a pas là de changement d'orientation, mais un mouvement en arrière. L'expansion des colonies de peuplement doit cesser complètement.

Comme les membres le savent, le vendredi 9 juillet, la Cour internationale de Justice a rendu son avis consultatif sur la légalité de la construction de la barrière en Cisjordanie. La Cour a conclu :

> « Israël est dans l'obligation de mettre un terme aux violations du droit international dont il est l'auteur; il est tenu de cesser immédiatement les travaux d'édification du mur qu'il est en train de construire dans le territoire palestinien occupé, y compris à l'intérieur et sur le pourtour de Jérusalem-Est, [et] de démanteler immédiatement l'ouvrage situé dans ce territoire ».

Par ailleurs, la Cour a demandé à l'ONU « d'examiner quelles nouvelles mesures doivent être prises afin de mettre un terme à la situation illicite découlant de la construction du mur ».

Toujours à propos du mur, la Haute Cour de Justice d'Israël a rendu un jugement le 30 juin 2004, ordonnant au Gouvernement israélien de modifier le tracé d'environ 30 kilomètres de la barrière au nord-ouest de Jérusalem. La Cour a fondé sa décision sur le motif que les besoins de sécurité, bien que légitimes, ne justifient pas les torts causés aux populations palestiniennes affectées de façon disproportionnée par la construction de la barrière. Il est dit dans le jugement que seul un tracé de séparation basé sur le droit fournira à l'État la sécurité tant recherchée et que le tracé nuit gravement à la population locale et constitue une violation de ses droits au regard du droit international et du droit international humanitaire.

Le Secrétariat a coopéré pleinement avec la résolution ES-10/14 de l'Assemblée générale en date du 8 décembre 2003 sur cette question. Le Secrétaire général a soumis un rapport détaillé sur la construction de la barrière israélienne et sur ses répercussions. Il a également fourni à la Cour une mise à jour de son rapport et a mis tous les documents pertinents à la disposition du Secrétariat de la Cour à La Haye. Il a remercié la Cour pour son travail et a dûment transmis l'avis consultatif de cette dernière à l'Assemblée générale, ce que cette dernière avait initialement

demandé. Il incombe désormais aux organes appropriés de l'ONU d'examiner cette opinion et de décider des mesures à prendre. Comme cela a déjà été le cas par le passé, le Secrétariat est disposé à fournir son appui et à assurer le suivi des décisions prises en la matière par les organes de l'ONU.

Les effets du conflit sur la population ne se limitent pas aux morts et aux blessés : la violence a également des répercussions sur les économies des deux parties et sur les conditions de vie des Israéliens et des Palestiniens, la misère gagnant du terrain sur tout le territoire. Je ne peux pas ajouter grand-chose à ce qui a déjà été dit sur les effets de la situation actuelle sur l'économie palestinienne. Un rapport récent de la Banque mondiale examine en détail les malheurs que connaissent les territoires palestiniens et qualifie la présente récession de « pire récession de l'histoire » – pire que la grande crise et que la récente crise financière en Argentine. La situation humanitaire dans le territoire palestinien occupé reste grave en dépit de tous les efforts déployés par les donateurs et les organisations d'aide humanitaire. Le taux de chômage a atteint 28 %, d'après la Banque mondiale, soit environ 230 000 chômeurs. Selon les statistiques, en moyenne, un Palestinien qui travaille fait vivre quatre personnes, ce qui signifie que 920 000 personnes – soit près d'un tiers de l'ensemble de la population palestinienne du territoire palestinien occupé – sont touchées par le chômage. Les taux de pauvreté augmentent de nouveau en 2004 : la moitié des Palestiniens vivent aujourd'hui en deçà du seuil de pauvreté. Plus de deux tiers, soit 68 %, des habitants de Gaza vivent dans la pauvreté.

La situation fiscale de l'Autorité palestinienne est également fragile. L'Autorité palestinienne a des difficultés à payer les salaires de ses propres employés et à maintenir un niveau minimal de services sociaux. Le Fonds monétaire international a indiqué qu'au cours des quatre derniers mois, le trésor de l'Autorité palestinienne avait reçu en moyenne 24 millions de dollars par mois, par rapport aux 54 millions budgétisés. Selon l'autorité monétaire palestinienne, la baisse considérable de l'appui budgétaire des donateurs a entraîné des coupes de 15 millions de dollars dans les services publics tels que la santé, l'éducation et la protection sociale. Les données du secteur bancaire palestinien indiquent que les octrois de crédit sont passés à près de 1,2 milliard de dollars à la fin du premier trimestre de 2004. Les données indiquent également que l'octroi de crédit consenti à l'Autorité palestinienne a augmenté de 38 % pour atteindre 312 millions de dollars. Cela montre que l'Autorité palestinienne a davantage recours au secteur bancaire pour satisfaire ses besoins financiers en raison de la baisse de l'appui des donateurs au début de cette année. Il va sans dire qu'un effondrement financier exacerberait considérablement le chaos qui commence à se faire sentir dans le territoire palestinien occupé à l'heure actuelle.

La violence a également eu de graves conséquences sur l'économie israélienne dont la récession a été qualifiée de pire récession de l'histoire d'Israël. Dans les premières années du processus de paix, l'économie israélienne a connu un plein essor car les fabricants israéliens ont été en mesure de pénétrer sur de nouveaux marchés extérieurs et de transférer une partie de leurs opérations à l'étranger. Il y a également eu un essor de l'investissement étranger direct qui a atteint des niveaux sans précédent. Mais la croissance a commencé à ralentir à partir de 1996 et jusqu'à 2000. Une année d'espoir et d'évolution positive du processus de paix avec le retrait israélien du Sud-Liban et les négociations de Camp David en 2000 s'est accompagnée d'un taux de croissance impressionnant de 7,5 %. Fait intéressant, la croissance a été particulièrement forte au cours des neuf premiers mois de l'année et a accusé un recul aux cours du dernier trimestre, à la suite de l'Intifada qui avait commencé en septembre 2000.

Le revenu national brut reflète la faiblesse de la croissance économique. Ainsi par exemple, l'ensemble du revenu national brut est tombé de 107,9 milliards de dollars en 2001 à 105,2 milliards en 2002. Le revenu par habitant a également baissé. Selon le Ministère des finances, le produit intérieur brut par habitant – autre indicateur du niveau de vie du pays – a baissé de 7 % en termes cumulatifs au cours de la période 2001-2003. Comme l'a dit le Ministère, « Il s'agit là d'une baisse sans précédent du niveau de vie ».

En dépit de ce sombre tableau, il y a de l'espoir. Malgré les souffrances, les effusions de sang et les malheurs, une majorité des Palestiniens comme des Israéliens n'a pas perdu la foi dans la possibilité de la réconciliation et de la paix. Les derniers sondages israéliens, publiés en juin, montrent que 68 % de la population israélienne sont favorables au retrait de Gaza et que 54,1 % d'entre eux sont favorables à des négociations de paix avec les Palestiniens. De même,

bien que 53,5 % des Israéliens comprennent les colons qui devront peut-être quitter leur foyer, une majorité continue d'être favorable à l'évacuation des implantations si cela est nécessaire pour parvenir à un accord de paix. Dans ce contexte, il est utile également de nous rappeler les résultats d'un grand projet de recherche israélien mené depuis 2002 et indiquant qu'une nette majorité des colons quitterait leurs foyers s'ils recevaient des compensations adéquates et que seule une fraction d'entre eux – 2 % – envisagerait de résister à un ordre d'évacuation en violation de la loi israélienne.

Côté palestinien, une vaste majorité – 72 % – reste favorable à la réconciliation entre les deux peuples. Une majorité écrasante – 92 % – continue de soutenir les appels en faveur d'une refonte politique de l'Autorité palestinienne, appuyant ainsi la communauté internationale qui demande instamment des mesures de réforme concrètes au sein de l'Autorité palestinienne.

Les sondages ne sont pas la seule source d'espoirs. La scène diplomatique nous offre également de nombreuses occasions à saisir. En les saisissant, on parviendra à relancer le processus de paix et à réaliser notre objectif commun : la fin de l'occupation commencée en 1967 et l'édification d'un État palestinien souverain, indépendant et viable vivant côte à côte avec Israël dans la paix et la sécurité.

Comme je l'ai indiqué plus tôt, il n'y a eu aucun progrès tangible dans l'exécution des obligations contractées par l'une et l'autre des parties au titre de la Feuille de route. Or c'est dans ce contexte que le Premier Ministre Ariel Sharon a annoncé son importante décision de retirer les forces armées israéliennes de Gaza et de différents secteurs de la Cisjordanie, d'évacuer toutes les colonies implantées dans la bande de Gaza et de démanteler quatre colonies situées dans le nord de la Cisjordanie.

Je perçois bien le scepticisme suscité par cette initiative. Pourtant, j'ai opté pour une position inverse en affirmant devant le Conseil que cette initiative de retrait, dite unilatérale, offre une chance unique de relancer le processus de paix. Comme je l'ai souligné dans mon exposé d'avril au Conseil, dès lors que le retrait sera effectué de façon appropriée, il pourra conduire à la réalisation de notre objectif commun.

Le Quatuor, dirigé par le Secrétaire général Kofi Annan, et les hauts responsables de l'Union européenne, Chris Patten, Javier Solana et Brian Cowen, alors Ministre des affaires étrangères et Président du Conseil de l'Union européenne, le Secrétaire d'État américain Colin Powell et le Ministre russe des affaires étrangères Sergueï Lavrov, s'est déclaré favorable au retrait lors de sa réunion du 4 mai 2004 au Siège de l'ONU. Les deux pays arabes principalement concernés par le processus de paix israélo-palestinien, l'Égypte et la Jordanie, ont affiché la même position officielle. Un retrait de Gaza mettant fin à l'occupation de tout le secteur irait dans le sens des appels en faveur de mesures audacieuses que nous adressons au Premier Ministre Sharon depuis le début de son mandat. Il cadrerait également avec les propositions détaillées que le Secrétaire général Annan a présentées, l'été dernier, au Quatuor.

Pourtant, côté israélien et palestinien, d'aucuns émettent des réserves sur cette initiative, quant à ses effets éventuels sur le processus de paix. Certains Palestiniens craignent que le retrait de Gaza et de différents secteurs de Cisjordanie ne soit qu'un écran de fumée destiné à détourner l'attention mondiale de l'application de la Feuille de route pour qu'à la place, le processus s'étire en longueur et soit exclusivement axé sur la petite bande de Gaza. Cela, redoutent-ils, permettra uniquement à Israël de s'implanter davantage en Cisjordanie et de rendre impossible la création d'un État palestinien qui soit viable et d'un seul tenant. D'autres craignent que le retrait de Gaza ne se traduise pas par la fin de l'occupation de la région. Ils pensent qu'au contraire, Israël continuera d'exercer une mainmise rigoureuse sur les frontières et les eaux de la bande de Gaza en la bouclant et en l'isolant complètement d'Israël, ce qui endommagera sérieusement l'économie de la zone et, dans les faits, transformera celle-ci en prison pour 1,5 million de Palestiniens. En Israël, d'aucuns craignent qu'après le retrait total de Gaza, le secteur ne devienne un incubateur du terrorisme et serve de base arrière à des attaques contre Israël, impliquant éventuellement des armes encore plus meurtrières que les roquettes artisanales Qassam. Ces craintes ne sont pas dénuées de fondement. Cela dit, elles servent bien souvent, et sans raison, de prétexte à la passivité et à l'inaction.

J'ai déjà déclaré devant le Conseil que le retrait de Gaza et de différents secteurs de la Cisjordanie pourrait être effectué de façon appropriée ou inappropriée. Une bonne façon d'agir, telle que définie par les dirigeants du Quatuor dans leur déclaration du 4 mai, consiste à opérer un retrait total, net et complet

qui se traduise par la fin de l'occupation de Gaza. Ce retrait doit s'accompagner de mesures similaires en Cisjordanie. Il doit être réalisé dans le cadre de la Feuille de route et selon la vision de deux États. Il doit également être réalisé en coordination totale avec l'Autorité palestinienne et le Quatuor.

Si le retrait devait être effectué de façon inappropriée, les craintes susmentionnées se concrétiseraient très certainement. Mais ces craintes, somme toute légitimes, ne doivent pas nous empêcher d'aller de l'avant. Au contraire, elles doivent guider nos efforts collectifs. Elles doivent nous inciter à faire preuve d'une prudence et d'une vigilance accrues sans servir d'excuse à l'inaction et à la passivité.

Car réalisé de façon appropriée, le retrait ouvrira une brèche jusqu'alors inexistante dans la direction de la paix. La fin de l'occupation de la bande de Gaza libérera la moitié des Palestiniens et montrera aux Israéliens que l'évacuation des colonies est à la fois réalisable et compatible avec leurs intérêts. Cela montrera également que c'est le retrait, et non l'occupation, qui amènera la sécurité. Cela donnera une impulsion au mouvement vers l'indépendance palestinienne, fera renaître la confiance entre les Israéliens et les Palestiniens et renouera le dialogue, qui supplantera la violence.

Mettre un terme à l'occupation de Gaza sera la plus importante mesure jamais prise depuis la reconnaissance mutuelle d'Israël et de l'Organisation de libération de la Palestine. Si tout va bien, cet exemple permettra aux parties de faire un grand pas en direction de la fin totale de l'occupation commencée en 1967, ainsi que vers la reconnaissance de l'État d'Israël et de son droit d'exister et de vivre dans la paix et la sécurité avec ses voisins.

La semaine dernière, les envoyés du Quatuor ont rencontré le Premier Ministre palestinien Qoreï à Ramallah. Nous avons attiré l'attention du Premier Ministre sur le fait que notre adhésion au retrait de Gaza et de différents secteurs de la Cisjordanie n'affecte aucunement notre exigence concernant l'exécution des autres obligations relatives à la Cisjordanie. Notre appui au retrait ne saurait affaiblir l'attention que nous accordons aux autres obligations énoncées dans la Feuille de route et répétées par les dirigeants du Quatuor dans leur déclaration du 4 mai à New York.

Toujours lors de cette réunion, le Ministre Saeb Erekat nous a interrogés sur la façon dont nous envisagions le lien entre le retrait de Gaza et l'application de la Feuille de route. Ce lien est simple et évident. Les conditions d'un retrait réussi sont les mêmes que celles d'une application réussie de la Feuille de route. Dès lors que les deux parties s'attelleront dès maintenant à la tâche, permettant ainsi que le retrait de Gaza et des différents secteurs de Cisjordanie soit couronné de succès, elles seront à même d'appliquer la Feuille de route avec célérité et sans heurt.

Qu'il me soit permis de m'arrêter sur ce point. Pour que le retrait soit un succès, chacune des parties devra s'acquitter d'une tâche essentielle. La tâche incombant à Israël consiste à opérer un retrait total et complet de la bande de Gaza et à en transférer le contrôle à une Autorité palestinienne réformée et réorganisée, qui soit dotée de dispositifs de sécurité fiables et placés sous la supervision de tiers reconnus par Israël et l'Autorité palestinienne. Cela est incontournable. Tout retrait partiel ou non accompagné d'un transfert du pouvoir ne signifiera pas nécessairement la fin de l'occupation et compromettra du même coup l'objectif recherché. Tout retrait non accompagné de la création d'un régime de sécurité supervisé par des tiers dignes de confiance ne fera qu'embraser de nouveau le conflit. Sécurité pour Israël et liberté pour les Palestiniens sont bien plus que compatibles : elles sont étroitement liées et interdépendantes.

La tâche qui incombe aux Palestiniens consiste à prendre des mesures immédiates pour reconstituer leurs forces de sécurité, tel qu'énoncé dans la Feuille de route et suivant le projet exposé et mis en œuvre par l'Égypte. La réforme du secteur de la sécurité, à l'instar de tout le programme de réformes, est soutenue par la majorité des Palestiniens; l'Autorité palestinienne est donc tenue de la mettre en œuvre rapidement. Comme les envoyés du Quatuor l'ont indiqué au Premier Ministre palestinien lors de leur rencontre du 7 juillet à Ramallah, l'heure n'est plus à la mise au point de projets dans le domaine de la sécurité, car l'on dispose désormais d'un plan bien conçu qui bénéficie du soutien de la communauté internationale. Ce plan a été présenté à l'Autorité palestinienne par le Gouvernement égyptien et est soutenu par le Quatuor. L'heure est maintenant venue de passer à l'action. La crédibilité de l'Autorité

palestinienne est en jeu. Ses intérêts, mais aussi ceux du peuple palestinien, seront servis au mieux si elle agit de façon décisive en vue de se réformer et de se réorganiser, pour regagner ainsi toute la confiance dont elle jouissait auparavant.

Une tâche cruciale attend également la communauté internationale et elle consiste à prendre les parties par la main sur la voie ambitieuse et laborieuse menant à la paix, telle que l'ont décrit les dirigeants du Quatuor dans leur déclaration du 4 mai (S/2004/421) et dans la Feuille de route. Depuis notre dernier exposé, les envoyés du Quatuor se sont réunis deux fois, à Taba le 23 juin et au quartier général de l'ONU à Jérusalem, le 7 juillet. Ils ont également rencontré les représentants de la communauté des donateurs et le Premier Ministre palestinien. Les représentants du Quatuor – conjointement avec des hauts responsables norvégiens, japonais et de la Banque mondiale – rencontreront à la mi-juillet le Ministre des affaires étrangères israélien, M. Silvan Shalom, pour débattre de ces mêmes questions. Les envoyés continueront de suivre de près la situation sur le terrain ainsi que les progrès qui seront – espérons-le – réalisés par les parties. Ils ont décidé de rester activement engagés et d'intensifier leurs consultations à cet effet.

Les envoyés entameront des préparatifs en vue d'une réunion du Groupe de travail sur la réforme palestinienne qui devrait se tenir cet été, suivie d'une réunion en septembre du principal organe des donateurs, le Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens, et une réunion des dirigeants du Quatuor, qui devrait également avoir lieu en septembre ici à New York, pour dresser le bilan des progrès réalisés et déterminer la marche à suivre.

Je vais maintenant passer à la situation entre Israël et le Liban.

Bien qu'un climat de tension et d'instabilité potentielle continue de régner le long de la Ligne bleue, la situation est demeurée relativement calme depuis le dernier exposé au Conseil. Israël, toutefois, a continué de violer l'espace aérien libanais. Le 29 juin, 15 aéronefs israéliens ont par 11 fois survolé la Ligne bleue. Peu après, le Hezbollah a tiré trois fois à l'arme lourde. Ni la cible des tirs ni le point d'impact n'ont pu être déterminés avec exactitude. Aucune riposte de la défense antiaérienne n'a été signalée durant la période considérée.

Le Secrétaire général a déclaré à maintes reprises qu'une violation n'en justifie pas une autre. Il a demandé à maintes reprises à Israël de cesser ses violations de l'espace aérien libanais. Il a également demandé à maintes reprises au Gouvernement libanais d'asseoir son contrôle sur l'ensemble de son territoire et d'assurer le plein respect du droit international.

Il importe que toutes les parties fassent preuve de retenue et évitent d'entrer dans une escalade de violations. Cette retenue est nécessaire pour maintenir la stabilité le long de la Ligne bleue. J'espère que le calme relatif qui a prévalu le long de la Ligne bleue, le mois dernier, reflète le fait que les parties ont à nouveau le désir de voir une stabilité accrue régner dans la région.

Malheureusement, aucun progrès n'a été enregistré sur la israélo-syrienne. J'espère sincèrement que les deux pays trouveront un moyen pour relancer dans un proche avenir les pourparlers de paix qu'ils avaient suspendus. Cela contribuera à créer un climat propice à l'avènement d'une paix globale dans la région.

Comme je l'ai dit précédemment, dans ce conflit, les craintes des sceptiques ne sont pas sans fondement. Il m'apparaît clairement que si les Israéliens et les Palestiniens n'accomplissent pas les tâches susmentionnées, ces craintes se concrétiseront. Pourtant, une fois encore, rien n'excuse l'inaction ou la passivité. Bien au contraire, il y a lieu de redoubler d'efforts et d'agir avec encore plus de détermination pour faire évoluer la situation dans la bonne direction.

J'admets qu'il serait beaucoup plus commode pour nous tous d'être en mesure de concevoir un plan parfait, de le présenter aux parties et de les regarder le mettre en œuvre en toute bonne foi. Mais nous ne pouvons pas nous offrir ce luxe. J'admets également qu'il nous serait plus aisé de rester oisifs à exprimer nos doutes sur les chances de succès de tel ou tel plan, de manifester aux victimes de part et d'autre du conflit notre sympathie pour les souffrances subies, de nous livrer à des débats sur l'asymétrie entre l'occupant et l'occupé ou sur l'équivalence immorale entre la légitime défense et le terrorisme et puis conclure pour s'en retourner vaquer à nos occupations normales et

faciles et jouir tranquillement de notre pharisaïsme inébranlé.

Il serait commode de le faire. Mais, en même temps, plus de Mohammeds et d'Afiks seraient encore une fois tués à l'abri de leur maison ou dans les bras de leurs parents ou sur le chemin des garderies d'enfants. C'est en effet très simple : chaque fois que nous échouons, des personnes sont tuées. Deux options seulement s'offrent à nous : soit nous agissons constamment – patiemment et inlassablement pour essayer de trouver une solution à ce conflit – soit nous restons les bras croisés à compter les victimes. C'est à chacun de nous qu'il appartient de faire ce choix.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Roed-Larsen de son exposé complet.

Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, j'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations officieuses.

La séance est levée à 11 h 10.